



Compte-rendu Comité directeur ligue de Normandie des échecs 07 décembre 2022

Ouverture de la séance à 20h00 en visioconférence

Membres présents :

VAUGEOIS Cyrille (Président), CLIN Christian (Secrétaire), DELABARRE Olivier (Vice Président), TOURNABIEN Bruno, ADELIN Bruno (Trésorier), VIOLETTE Didier (DTR)

Membres absents excusés :

MARECHAL DINELLI Anne, VAUGEOIS Sylvaine.

Membres commission jeunes :

JEANNE Mickaël, BASIC Bosko, GRANCHER Étienne, BENETEAU Hubert

Membres CDJE :

DECAEN Melvyn (14), DEREGNAUCOURT Gaëtan (76) excusé

ORDRE DU JOUR :

- Validation de règlement du championnat de Normandie jeunes après remarques de la CTF

Voici les remarques de la CT.

- Article 5.3 "joueuses féminines"
- Art. 5.4 : Enlever « (...) Dans ce cas... » car redondant.
- Art.5.4 : Faire un seul tournoi mixte par défaut parce qu'il n'y a pas assez d'effectifs ce n'est pas l'idéal car cela veut dire que dans certaines catégories les filles peuvent prétendre à une double qualification et donc faire leur choix en toute liberté, alors que d'autres, en séparant les tournois, perdent toute chance chez les filles si elles veulent tenter leur chance en mixte. Le problème de ce choix (qui est par ailleurs réglementaire), est que la meilleure fille de la Ligue pas qualifiée d'office au France, si elle souhaite jouer sa chance en mixte et ne se qualifie pas, elle perd aussi sa place chez les filles alors qu'elle est potentiellement la meilleure ! C'est dommage pour elle... mais aussi pour la Ligue ! Faute d'assurance de pouvoir se qualifier en mixte, les filles sont ainsi presque « condamnées » à rester dans leur catégorie pour avoir plus de chances de se qualifier. C'est dommage, et nous préconisons l'organisation de tournois mixtes dans toutes les catégories. Mais ça reste au choix de la Ligue.

- Art. 5.6 : cadences : La limite de 4 rondes du règlement est prévue pour la cadence rapide, pas à cette cadence qui préconise un maximum de 3 rondes par jour. On parle en puissance de 8h de jeu pour les petites catégories ! Soit la cadence est réduite pour faire passer 4 rondes dans la journée, soit il faudra s'en tenir à un maximum de 3 rondes dans la journée. La CT a rejeté à l'unanimité la demande de dérogation qui n'est pas motivée par un caractère pratique ou exceptionnel.
- Art. 6.3 : il est fait référence à l'article 5.6. C'est plutôt le 6.6.
- Art. 9 : sur la conduite des joueurs : « (...) une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux ». La DNA va modifier cet article à la suite du vote du CD du 19 novembre. Il faut mettre : « (...) la DNA traitera les signalements des arbitres avant de les transférer aux instances compétentes ».

Après une longue discussion sur les différentes options de la cadence les 3 propositions suivantes sont mises au vote

Proposition 1 : garder la cadence de 50mn +10s/c et jouer sur 3 jours 5 voix

Proposition 2 : passer à une cadence de 25mn + 10s/c et rester sur 2 jours

Proposition 3 : 2 jours sur 40 mn+ 10 s/c 4 voix

abstention : 2 voix

La proposition 1 est acceptée. Le club de Lisieux informera au plus vite les clubs de cette modification.

➤ Validation des qualifiés

Une discussion s'engage sur des joueuses non qualifiées car certains départements jouent en tournois mixtes, il apparaît difficile de changer les modalités de qualifications après les départementaux.

La commission jeunes réfléchira pour savoir s'il ne serait pas préférable de faire des tournois mixtes dans toutes les catégories à l'avenir.

Liste proposée avec les repêchages en vert.

Modalités de repêchages en cas de désistement par ordre % de réussite au départemental et avec priorité au département où il y a eu désistement.

La date limite des inscriptions pour ensuite procéder au repêchage est fixée au 22 janvier.

C'est la Commission jeunes Ligue qui effectue les repêchages.

Toutes les propositions adoptées à l'unanimité.

➤ Présentation du règlement des championnats académiques

Le règlement élaboré par la commission scolaire de la ligue a été validé par la FFE.

Déroulement des phases départementales par zones comme les années précédentes.

Les CDJE doivent envoyer les zones géographiques et leur règlement à Didier Violette avant le début de la compétition pour validation.

Calendrier : Finale académique le 29 mars

Date limite de la phase départementale : 11 février en raison des vacances scolaires

Prévoir un appel à candidature pour organiser la finale académique

Adopté à l'unanimité

➤ Open de Rouen support du championnat de Normandie toutes catégories

Montant de la subvention allouée pour offrir le ou les prix cumulables à l'Open au champion et championne ?

150 € pour le champion de Normandie et 150 € pour la championne de Normandie

Règlement :

Pour concourir pour le titre de champion de Normandie mixte, les personnes doivent respecter les critères suivants :

- *Avoir une licence A dans un club de la Ligue de Normandie pour la saison en cours (2022/2023)*
- *Les personnes doivent évoluer sous un code FIDE FRA et/ou posséder la nationalité Française.*

Le titre de champion de Normandie est attribué à la personne respectant les critères ci-dessus et se classant à la meilleure place du classement général de l'Open de Rouen

- Sous réserve d'avoir un classement Elo FIDE au minimum de 1900 au moment de sa participation au championnat de Normandie, ou au 1er juillet de la saison en cours, le champion ou championne mixte de Ligue est qualifié pour le tournoi Tournoi Accession "Roger Ferry" en Août 2023

Pour concourir pour le titre de championne de Normandie, les joueuses doivent respecter les critères suivants :

- *Avoir une licence A dans un club de la Ligue de Normandie pour la saison en cours (2022/2023)*
- *Les joueuses doivent évoluer sous un code FIDE FRA et/ou qui posséder la nationalité Française.*

Le titre de championne de Normandie est attribué à la joueuse respectant les critères ci-dessus et se classant à la meilleure place du classement général de l'Open de Rouen

Voté à l'unanimité

➤ Demande de subvention Tournoi de MI Gournay en Bray

Le club a sollicité la Ligue pour une aide financière d'un montant de 500 € sur un prévisionnel de 6200 €. Ce tournoi aura lieu la même semaine que son Open en mai.

En cas d'accord pour cette subvention, la ligue proposera un candidat joueur normand pour y participer.

Après discussion, Bruno Adeline souligne qu'il souhaiterait que les demandes de subvention pour une manifestation de cette importance soient faites en début de saison pour pouvoir les inscrire au budget prévisionnel.

Votée par 5 voix et une abstention

➤ Organisations compétitions ligue

Appels à candidature pour l'organisation :

Rapide féminin : personne date limite le 08/05

Coupe de la parité : personne prévue le 19/03 et date limite le même jour

Nationale 2 féminine : sera organisée le 26/02 à St-Lô

La date limite de dépôt des candidatures était le 15 novembre.

Une relance auprès des clubs va être faite.

La séance est levée à 22H

Le secrétaire général

Christian CLIN

Le Président

Cyrille VAUGEOIS

